vosges.FR

AIDE À LA PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS

AIDE AUX PARTICULIERS

Le Conseil départemental des Vosges encourage financièrement la plantation d arbres fruitiers sur le territoire

LA VIE EN VOSGES
le Département

Les arbres fruitiers sont une composante essentielle du patrimoine et des paysages vosgiens et le Conseil départemental souhaite, par l'intermédiaire de cette aide spécifique, vous encourager à valoriser vos parcelles.

POUR **QUI** ?

Pour chaque propriétaire de parcelles situées dans le Département, à l'exception des communes.

QUELS **ARBRES** ?

Les arbres éligibles sont des fruitiers de haute ou moyenne tige, trois essences minimum à choisir dans la liste en dos de couverture de ce dossier.
➲ Ceux-ci devront impérativement être fournis par un pépiniériste vosgien qui s'approvisionne dans les Vosges ou dans les départements limitrophes.

QUELLE **AIDE** ?

➲ Par propriétaire, l'aide est de 50% pour l'achat de 10 plants minimum à 30 plants maximum, dans la limite de 40 € TTC l'unité.

COMMENT ?

➲ Vous devez adresser votre dossier de demande d'aide complet auprès du Conseil Départemental des Vosges (adresse en dos de couverture) avant le 31 décembre. Cette aide est limité à une demande par an.

➲ Votre demande sera examinée par la Commission Permanente et la décision vous sera notifiée dans les quatre mois.

➲ La subvention deviendra automatiquement caduque si les travaux n'ont pas été réalisés dans le délai d'un an à compter de la date la notification d'attribution.

➲ Le versement unique de la subvention interviendra, à votre demande, sur production de l'ensemble des factures acquittées. La subvention sera liquidée sur la base du montant des travaux subventionnés, arrêté par le service instructeur, sauf dans le cas où le coût réel de l'opération est inférieur au montant des travaux subventionnés. Dans cette hypothèse, le taux de subvention s'applique sur le coût réel de l'opération.

CONTRÔLE

ATTENTION : Un contrôle sera effectué par le Conseil départemental après les plantations. Le propriétaire devra restituer le montant de la subvention en cas de non respect des critères du dossier de subvention.

IMPORTANT :

Ne pas engager les travaux ni aucune dépense avant la réception de la décision d'octroi de la subvention.

DEMANDE D'AIDE À LA PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS

AIDE AUX PARTICULIERS

SERVICE **AGRICULTURE** & **FORÊT**

Dossier n° : ..... Date de réception : .....

DEMANDE

Je soussigné[e] :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse, n° et rue : .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél. : ..... Mobile : .....

Courriel : ..... @ .....

☐ Demande une aide à la plantation d'arbres fruitiers conformément au dossier technique.
☐ Déclare avoir pris connaissance des critères d'attribution de la subvention.

A, ... Signature du demandeur :

Le .....

DOSSIER TECHNIQUE

Situation du projet :

Commune : .....

Section : .....

n° parcelle[s] : .....

Documents à joindre à la demande de subvention :
- Plan de situation et plan cadastral de la/les parcelle(s) concernée(s).
- Autorisation, le cas échéant, de l'ensemble des propriétaires (indivision, biens de la communauté, usufruitiers…).
- Devis estimatif de la fourniture des végétaux (préciser essences et variétés).
- Relevé d'identité bancaire ou postal au nom du demandeur.

LA VIE EN VOSGES le Département

DESCRIPTIF DES **PLANTATIONS**

POMMES

Variétés	Quantité
Akane	
Belle de Boskoop	
Belle de Pontoise	
Belle Fille de Salins	
Belle Fleur Jaune	
Borowitsky	
Calville Blanc	
Calville d'Automne	
Châtaignier d'Hiver	
Christkindel	
Court Pendu Gris	
Court Pendu Rouge	
Cox's Orange	
Elstar	
Fenouillet Gris	
Grand Alexandre	
Gravenstein	
Grillot	
Gros Locard	

Variétés	Quantité
Jacques Lebel	
Jonagold	
Melrose	
Mottet	
Ontario	
Orange de Lorraine	
Pomme Banane	
Pomme Citron	
Pomme Cloche	
Quérina	
Rambour de Lorraine	
Rambour d'Eté	
Rambour d'Hiver	
Rambour du Rhin	
Rambour Papeleu	
Reine des Reinettes	
Reinette Ananas	
Reinette Baumann	
Reinette Blanche du Canada	

Variétés	Quantité
Reinette Clochard	
Reinette de Blenheim	
Reinette de Lansberg	
Reinette Dorée	
Reinette Grise	
Reinette Rouge Etoilée	
Rose de Berne	
Saint-Anne	
Saint-Georges	
Saint-Louis	
Sans Pareille de Peasgood	
Suisse Orange	
Templine	
Transparente Blanche	
Transparente de Croncels	
Vaucharde	
Winter Banana	

POIRES

Variétés	Quantité
Bergamotte Espéren	
Bleuré Claireau	
Beurré Hardy	
Comtesse de Paris	
Conférence	
Doyenné du Comice	
Duchesse d'Angoulême	
Général Leclerc	
Jeanne d'Arc	
Louise Bonne	
Poire à Cidre	
Poire de Curé	
Williams	

NOIX

Variétés	Quantité
Franquette	
Parisienne	

COINGS

Variétés	Quantité
Champion	
Wranja	

PRUNES

Variétés	Quantité
Coco Jaune	
Damas	
Madeleine	
Mirabelle de Metz	
Mirabelle de Nancy 1510	
Mirabelle de Nancy 1725	
Mirabelle de Varmonzey	
Mirabelle Pointue	
Perdrigon	
Quetsche Blanche de Létricourt	
Quetsche d'Alsace	
Quetsche de Bühl	
Quetsche Jaune de Létricourt	
Reine-Claude d'Althan	
Reine-Claude Dorée	
Reine-Claude d'Oullins	

NEFLES

Variétés	Quantité
Néflier à gros fruits	

CERISES

Variétés	Quantité
Bigarreau Burlat	
Bigarreau Cœur de Pigeon	
Bigarreau Hedelfingen	
Bigarreau Jaune	
Bigarreau Marmotte	
Bigarreau Napoléon	
Griotte de Montmorency	
Griottes du Nord	
Guigne Noire de Fougerolles	

ABRICOTS

Variétés	Quantité
Abricot "Pêche de Nancy"	
Polonais	

PECHES

Variétés	Quantité
Grosse Mignonne	
Pêches de Vigne	
Reine des Vergers	

NOMBRE D'ARBRES :

MONTANT TTC DE LA **FOURNITURES** DE **VÉGÉTAUX**

ADRESSER VOTRE DEMANDE À :

Conseil départemental des Vosges
Direction de l'Attractivité des Territoires • Service Agriculture & Forêt
8 rue de la Préfecture • 88088 EPINAL Cedex 9
Tél. : 03 29 29 88 88 • www.vosges.fr
Ou en version dématérialisée à : aidevergers@vosges.fr

LA VIE EN VOSGES le Département